

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MÉCANISMES DES DROITS HUMAINS DE L'ONU dans une perspective féministe

ODD et HRC

Women's Major Group

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, également connu sous le nom d'**Objectifs de développement durable (ODD)** est un ensemble de 17 objectifs interreliés conçus comme « un schéma visant à atteindre un avenir meilleur et plus durable pour tout le monde ». Il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, pour être atteint d'ici à 2030.

L'EPU, contrairement au processus des ODD, constitue un mécanisme et une structure favorable à la redevabilité envers les engagements des gouvernements en matière de droits humains.

Du fait de la nature universelle du processus de l'EPU, et de l'amplitude des droits humains et des questions d'environnement et de développement qu'il couvre, l'ensemble des Objectifs et cibles des ODD peut être inclus dans le processus de l'EPU.

Pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit réellement mis en œuvre en « **ne laissant personne pour compte** », les obligations et engagements en matière de droits humains doivent réellement être appliqués, mis en œuvre et protégés par tous les gouvernements.

C'EST QUOI LES ODD ?

QUELS SONT LES LIENS ET INTERACTIONS ENTRE LES ODD ET LE HRC ?

QUELS SONT LES 2 MÉCANISMES CLÉS/ RÔLES DU HRC ?

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (HRC) ?

Le Conseil des droits de l'homme (HRC) est un organe intergouvernemental au sein du système des Nations Unies, composé de 47 États (à rotation régulière), responsable de la promotion et de la protection de tous les droits humains dans le monde. Il opère par le biais de ses différents **organes, processus et mécanismes**, base du travail du HRC.

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

L'**Examen périodique universel (EPU)** est un processus intergouvernemental qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Cet examen réalisé par un Groupe de travail (constitué des 47 États membres qui siègent au HRC) s'applique à l'ensemble des États membres tous les quatre ans et demi. Les sociétés civiles, institutions nationales pour les droits humains et autres parties prenantes peuvent prendre part au processus d'examen par le biais des consultations nationales menées par l'État dont l'examen est en cours, en envoyant des informations sur la situation des droits humains dans le pays, en faisant pression sur les autres États membres du Groupe de travail, en prenant la parole lors du processus même de l'examen et en surveillant et participant à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU au pays concerné par l'examen.

PROCÉDURES SPÉCIALES

Les **Procédures spéciales** sont l'un des mécanismes du HRC, dans lequel des expert-e-s indépendant-e-s des droits humains sont nommé-e-s Rapporteurs spéciaux, Experts indépendants ou membres de groupes de travail sur une question ou un thème particulier. Il y a actuellement **44 mandats thématiques** et **11 mandats par pays** nommés par le HRC. Ces personnes ou groupes d'expert-e-s peuvent mener des examens et produire des rapports sur les violations des droits humains sur des thématiques ou des pays pour lesquels ils et elles ont été mandaté-e-s, en réalisant des visites dans les pays, s'occupant de cas individuels de violations signalées, réalisant des études thématiques annuelles, participant aux consultations de la société civile, menant des activités de plaidoyer, etc.



QUI CONTACTER ?

Le [Women's Major Group](#) facilite la participation et la contribution des OSC actives dans la promotion du développement durable fondé sur les droits humains, en mettant l'accent sur les droits humains des femmes auprès de l'ONU.

[UPR-Info](#) est une ONG basée à Genève, Suisse. Elle vise à promouvoir les droits humains et à faciliter l'accès à l'EPU pour les organisations de la société civile, les défenseur-e-s des droits humains, les institutions nationales des droits humains et tout autre groupe, association ou membre de la société civile qui souhaite recourir à l'EPU pour promouvoir et protéger les droits humains.

L'[Institut danois des droits humains \(DIHR\)](#) est une institution nationale pour les droits humains (INDH). Bien que basé au Danemark et créé par une décision du parlement danois, le DIHR travaille aujourd'hui dans le monde entier avec d'autres INDH, ainsi qu'avec des gouvernements, des sociétés civiles et des entreprises au renforcement de leurs capacités en matière de promotion des droits humains dans leur pays.

Le [guide des Objectifs de développement durable de l'Institut danois des droits humains](#) établit des liens concrets entre les cibles des ODD et les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, les normes professionnelles internationales et les principaux instruments relatifs à l'environnement.

[UPR-Info](#) fournit une [base de données](#) de l'ensemble des recommandations et engagements volontaires, répartis en plusieurs catégories : État examiné, État examinateur, Groupe régional, Organisation internationale, Réponses, Thématiques ainsi que le Type d'action.

L'[Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes \(ILGA\)](#) a un [Manuel de plaidoyer OSIEGCS pour l'EPU](#), qui est un guide pour les défenseur-e-s travaillant sur les questions relatives à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractères sexuels (OSIEGCS) souhaitant s'impliquer dans le processus d'EPU.

OUTILS À CONSULTER :

Une [brochure d'information](#) et une [FAQ](#) sur la [procédure de requête du HRC](#) permettent à toute personne, tout groupe ou aux organisations non gouvernementales qui déclarent être victimes de violations des droits humains, ou qui ont une connaissance directe et fiable de telles violations, de soumettre une requête au HRC. Les États n'ont pas besoin d'avoir ratifié un quelconque traité des droits humains pour être soumis à un examen dans le cadre de cette procédure.

CONSEILS POUR LES MOUVEMENTS

Le processus de l'EPU de chaque pays accepte les rapports issus de la société civile, des institutions nationales pour les droits humains et d'autres parties prenantes ; et ce, Ceci, non seulement du pays examiné, mais également des parties de tout autre pays où des actes ou omissions du pays examiné ont entraîné des violations des droits humains. Citons en exemple les questions d'obligations extraterritoriales des gouvernements en matière de droits humains. De même, les titulaires de mandat dans le cadre des Procédures spéciales peuvent recevoir des soumissions, communications ou requêtes de la part d'organisations de la société civile, à tout moment et sur toute question en lien avec leur mandat.

Le processus de l'EPU et le mécanisme des Procédures spéciales fournissent tous deux des mécanismes et méthodes très institutionnalisés qui permettent à la société civile de contribuer à la mise en œuvre et la surveillance des droits humains dans leur propre pays et sur diverses thématiques.

Puisque tous les pays n'ont pas ratifié, ni même signé toutes les conventions internationales et que certains ne reconnaissent pas quelques-uns des mécanismes des droits humains, les ODD – en tant que programme élargi et universellement accepté – peuvent être un précieux point d'entrée pour les questions et le langage des traités et conventions que votre gouvernement n'a peut-être pas encore ratifiés, ni reconnus.

Du fait du large éventail de questions en lien avec les droits humains inclus dans le processus de l'EPU, que l'examen de votre gouvernement à l'EPU et par l'ENV des ODD soient prévus en même temps ou non, les organisations pour les droits des femmes peuvent tirer profit de ces deux examens en utilisant le même rapport pour les deux processus, en préparant les rapports afin qu'ils se complètent, ou en modifiant le deuxième rapport en fonction de ce qui aura changé depuis la communication du premier.